

Délégués statutaires	41	Présidence : Gérard HUG
Titulaires présents	37	Début de séance : 20h30 / Fin de séance : 21h15
Suppléants	2	
Procuration	1	Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis : 5 février 2020
Absent non représenté	1	Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes : 5 février 2020

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SPECIAL SEM  
EN DATE DU 10 FEVRIER 2020 A 20H30  
DANS LES LOCAUX DU PAYS RHIN-BRISACH - SALLE ROBERT BUEB**

**Présents**  
39  
(dont 2. suppléants)

Gérard HUG, Président  
François BERINGER, Vice-Président  
Jean-Paul SCHMITT, Vice-Président  
Claude BRENDER, Vice-Président  
André SIEBER, Vice-Président  
Claude GEBHARD, Vice-Président  
Roland DURR, Vice-Président  
Josiane BIGEL, Vice-Présidente  
Frédéric GOETZ, Vice-Président  
Philippe MAS, Vice-Président

*BIESHEIM  
BLODELSHEIM  
NAMBSHEIM  
FESSENHEIM  
ALGOLSHEIM  
ARTZENHEIM  
BIESHEIM  
WIDENSOLEN  
HIRTZFELDEN  
VOLGELSHEIM*

*ALGOLSHEIM  
APPENWIHR  
ARTZENHEIM  
BALGAU  
BALTZENHEIM  
BIESHEIM  
BLODELSHEIM  
DESSENHEIM*

Thierry SAUTIVET, suppléant de André DENEUVILLE

*DURRENENTZEN  
FESSENHEIM*

Pierre ENGASSER  
Gérard NICLAS, suppléant de Serge BAESLER  
Brigitte SCHULTZ-MAURER  
Liliane HOMBERT  
Alexis CLUR  
Michèle STATH  
Paul BASS  
Marie-Jeanne KIEFFER  
Jean-Louis LIBSIG  
Betty MULLER, procuration de Charles THOMAS  
Dominique SCHMITT  
Bernard KOCH

*GEISWASSER  
HEITEREN  
HETTENSCHLAG  
HIRTZFELDEN  
KUNHEIM*

Eric SCHEER  
Jill KÖPPE-RITZENTHALER  
Roger GROSHAENY  
Philippe HEID  
Sylvain WALTISPERGER

*LOGELHEIM  
MUNCHHOUSE*

*NAMBSHEIM  
NEUF-BRISACH*

Richard ALVAREZ  
Karine SCHIRA  
Francis CONRAD

*OBERSAASHEIM  
ROGGENHOUSE*

Patrick CLUR  
Henri MASSON  
Thierry SCHELCHER

*RUMERSHEIM-LE-HAUT  
RUSTENHART  
URSCHENHEIM  
VOGELGRUN  
VOLGELSHEIM*

Robert KOHLER  
Corinne BOLLINGER  
Claude SCHAAL  
Arlette BRADAT

*WECKOLSHEIM  
WIDENSOLEN  
WOLFGANTZEN*

François KOEBERLE

**Absents excusés**  
(6)

Jean-François BINTZ  
Julien BUEB, Jean-Marc CORREGES  
Charles THOMAS, procuration à Betty MULLER  
André DENEUVILLE, remplacé par Thierry SAUTIVET  
Serge BAESLER, remplacé par Gérard NICLAS

**Invités**

Eric STRAUMANN, Député, excusé  
Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin, excusée  
Christine VEILLARD, Trésorière, excusée  
Jean-Michel EHRLACHER, Directeur Général des Services  
Fabrice KRIEGER, Directeur Général des Services Adjoint

**Intervenants extérieurs : /**

Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach  
Réunion du Conseil Communautaire  
du 10 février 2020 à 20h30

ORDRE DU JOUR

**POINT A DELIBERER**

1. Participation de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach à la Société d'Economie Mixte (SEM) transfrontalière en cours de création pour le projet de territoire post CNPE.



Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 17 FEV. 2020
- publication le : 17 FEV. 2020

FK

Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Salle Robert Bueb Début de séance : 20h30 / Fin de séance : 21h15
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	5 février 2020
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	5 février 2020
Présidence	Gérard HUG

Délégués statutaires	41	
Titulaires présents	37	Gérard HUG - François BERINGER - Jean-Paul SCHMITT - Claude BRENDER - André SIEBER - Claude GEBHARD - Roland DURR - Josiane BIGEL - Frédéric GOETZ - Philippe MAS - Pierre ENGASSER - Brigitte SCHULTZ-MAURER - Liliane HOMBERT - Alexis CLUR - Michèle STATH - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Jean-Louis LIBSIG - Betty MULLER - Dominique SCHMITT - Bernard KOCH - Eric SCHEER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sylvain WALTISPERGER - Richard ALVAREZ - Karine SCHIRA - Francis CONRAD - Patrick CLUR - Henri MASSON - Thierry SCHELCHER - Robert KOHLER - Claude SCHAAL - Corinne BOLLINGER - Arlette BRADAT - François KOEBERLE
Suppléants présents	2	Thierry SAUTIVET, suppléant de André DENEUVILLE Gérard NICLAS, suppléant de Serge BAESLER
Procuration	1	Betty MULLER, procuration de Charles THOMAS
Absent non représenté	1	Jean-François BINTZ

*Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 5211-11, le Président propose aux conseillers communautaires présents que la séance se déroule à huis clos. Il souhaite, à travers cette proposition, permettre la sérénité des débats afin d'asseoir une unité de vue au niveau de toutes les communes concernant la participation de la collectivité à la création de la Société d'Economie Mixte transfrontalière dont les enjeux sont importants pour le territoire.*

*Il soumet le huis clos au vote.*

*Après avoir procédé au vote public, le Conseil Communautaire décide, sans débat et à l'unanimité des membres présents ou représentés, qu'il se réunira à huis clos pour examiner le point unique inscrit à l'ordre du jour.*

## PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) TRANSFRONTALIERE EN COURS DE CREATION POUR LE PROJET DE TERRITOIRE POST CNPE

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a validé le principe de création d'une société d'économie mixte (SEM) transfrontalière dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de territoire post CNPE « notre ambition commune pour l'avenir du territoire de Fessenheim ».

Cette volonté des actionnaires français et allemands pressentis s'est traduite par la signature d'un protocole d'intention de création de la SEM franco-allemande, concomitamment à la signature du Projet de territoire le 1<sup>er</sup> février 2019.

Un ensemble de réunions techniques et de comités de pilotage ont permis en 2019 de préparer et stabiliser la documentation juridique (statuts et pacte d'actionnaires) en vue de la création de cette SEM ayant vocation à aménager du foncier économique disponible et construire de l'immobilier d'entreprises avec une première capitalisation de 1 million d'euros. L'objectif est de doter le territoire d'une structure partenariale pérenne principalement pour porter l'aménagement de la zone économique EcoRhena.

L'actionnariat de la SEM est composé de plusieurs structures regroupées en 2 collèges (collège des collectivités territoriales et groupements et collège des autres personnes publiques et privées), à savoir :

Structure	% du capital	Collège 1 / Collège 2	Nombre de sièges	Montant total
Région Grand Est	25%	71,5 %	3	250.000 €
Département du Haut-Rhin	15 %		2	150.000 €
<b>Communauté de communes Pays Rhin-Brisach</b>	<b>15 %</b>		<b>2</b>	<b>150.000 €</b>
Colmar Agglomération	2 %		1	20.000 €
Commune de Fessenheim	2 %		1	20.000 €
Mulhouse Agglomération Alsace	2 %		1	20.000 €
Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald	2 %		1	20.000 €
Freibourg in Breisgau	2 %		1	20.000 €
Breisach am Rhein	2 %		-	20.000 €
Hartheim	2 %		-	20.000 €
Bad Krozingen	2 %		-	20.000 €
Vogtsburg im Kaiserstuhl	0,5 %		-	5.000 €
Caisse des Dépôts et Consignations	12 %	28,5 %	1	120.000 €
SAFIDI	6,5 %		-	65.000 €
CCI Alsace Eurométropole	2 %		1	20.000 €
IHK	2 %		1	20.000 €
Banque populaire	2 %		1	20.000 €
Crédit Agricole Alsace Vosges	2 %		1	20.000 €
Caisse d'Epargne Grand Est Europe	2 %		1	20.000 €

L'Etat français et le Land du Bade-Wurtemberg siègeront en tant que censeurs au conseil d'administration : ils n'ont pas de voix délibérative mais assistent aux débats et discussions.

Le siège social de la SEM sera la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach. Cependant, les bureaux administratifs pourraient être localisés à Colmar.

Les statuts et le pacte d'actionnaires prévoient également de dissocier la présidence de la direction générale. Le conseil d'administration désignera le Président et le Directeur. La Présidence reviendra à l'un des actionnaires principaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, DE SURSEoir à la participation de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach à la création de la SEM transfrontalière dans l'attente de la décision de l'Etat de supprimer ou neutraliser les effets du FNGIR pour le bloc local.

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



